



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU : 4 MARS 2025

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025**
- 4. Mot du Maire**
- 5. Correspondance**
- 6. Finances**
 - 6.1** Présentation et adoption de la liste des comptes payés et à payer du : 2025-02-27
 - 6.2** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #588 concernant la tarification volumétrique des services de l'eau potable sur le territoire de la Municipalité (non résidentiel)

Dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable, le MAMH a exigé l'installation de compteurs d'eau. Afin d'obtenir l'approbation de notre bilan, le ministère informait la Municipalité que le projet des compteurs d'eau dans le cadre de la SQEEP doit être accompagné par la mise en place d'une tarification volumétrique dans le non résidentiel. Les volumes métriques tarifés sont établis en fonction que la majorité des abonnés ne seront pas soumis à des frais supplémentaires.
 - 6.3** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt #589 pour les travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville
 - 6.4** Autorisation à la Direction générale à signer l'entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics – Projet Hôtel de Ville

Cette politique s'applique aux ministères et organismes du gouvernement qui reçoivent une subvention pour la réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment dont le coût est de 150 000 \$ ou plus. Un montant équivalent à environ 1 % du coût total du projet est réservé pour l'intégration d'une œuvre d'art. Des procédures administratives qui prévoient que les propriétaires s'engagent à verser des frais d'honoraires aux professionnels dans le cadre du processus du choix de l'œuvre d'art.
 - 6.5** Offre de services professionnels pour le prolongement des conduites d'eau potable sur les rues Saint-Jacques, Sainte-Hélène et chemin Bellevue – Fédération québécoise des municipalités

La demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) a été retenue pour le prolongement du réseau de distribution d'eau potable. La première étape consiste à la confection de plan et devis pour construction.
 - 6.6** Offre de services professionnels pour la surveillance de travaux – Remplacement d'un ponceau sur le chemin du Lac-des-Îles

La Ministre a octroyé une aide financière dans le cadre du programme PAVL pour les travaux de réfection. La reddition de compte doit être accompagnée d'un avis de conformité des travaux aux plans et devis, être signé par un ingénieur ayant surveillé les travaux compte afin d'obtenir l'aide financière.
 - 6.7** Reddition de comptes du programme « *Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux PPA-ES (2023)* » – Ajout de glissières de sécurité chemin Héroux, chemin du Lac-des-Îles et chemin du Lac-Héroux

Dans le cadre du volet Projet (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale, une reddition de comptes est approuvée et transmise afin de recevoir l'aide financière de 37 000 \$ pour l'ajout de glissière.
 - 6.8** Reddition de comptes du programme « *Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux PPA-ES (2024)* » – Réfection d'un ponceau chemin St-Onge

Dans le cadre du volet Projet (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale, une reddition de comptes est approuvée et transmise afin de recevoir l'aide financière de 40 000 \$ pour la réfection du ponceau.





6. Finances (suite)

6.9 Contribution annuelle pour l'année 2025 (40 373.08 \$) – Réseau Biblio

6.10 Entériner le versement d'une aide financière pour le Carnaval d'hiver – Club Optimiste de Saint-Boniface (2 000 \$)

6.11 Demande d'aide financière – Club Optimiste de Saint-Boniface (3 000 \$)

7. Administration et greffe

7.1 Adoption de la Politique des cadres

7.2 Approbation Plan d'intervention 2021

Une mise à jour du plan d'intervention déterminant les réfections d'infrastructures à être réalisées selon leur priorité. Le MAMH demande une résolution pour son approbation.

7.3 Autorisation de publier un appel d'offres public (étude géotechnique et caractérisation environnementale) – Projet prolongement des égouts rues Ste-Marie, Christ-Roi, Marineau, Trudel-Ouest, St-Michel, Jacinthe, Principale et des Érables

La Municipalité de Saint-Boniface a mandaté la firme Pluritec pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du programme de subvention PRIMEAU 2023 sous-volet 1.1 du (MAMH). Une demande d'autorisation au MELCCFP et pour la planification du projet au niveau géotechnique ainsi que de gestion des matériaux contaminés en chantier, la Municipalité doit réaliser les études géotechniques et de caractérisation environnementales.

8. Aménagement et environnement

8.1 Dérogation mineure lot 6 644 011 (3400 chemin Saint-Onge)

Demande de dérogation visant à permettre la construction d'une résidence projetée avec un garage annexe occupant 100 % de la superficie d'implantation au rez-de-chaussée, augmenter le nombre d'étages maximum du bâtiment principal projeté à 3 au lieu de 2 et augmenter la hauteur maximum de la maison unifamiliale projetée à 10,2 m au lieu de 9 m.

9. Varia

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

N.B. La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 1^{er} avril 2025.